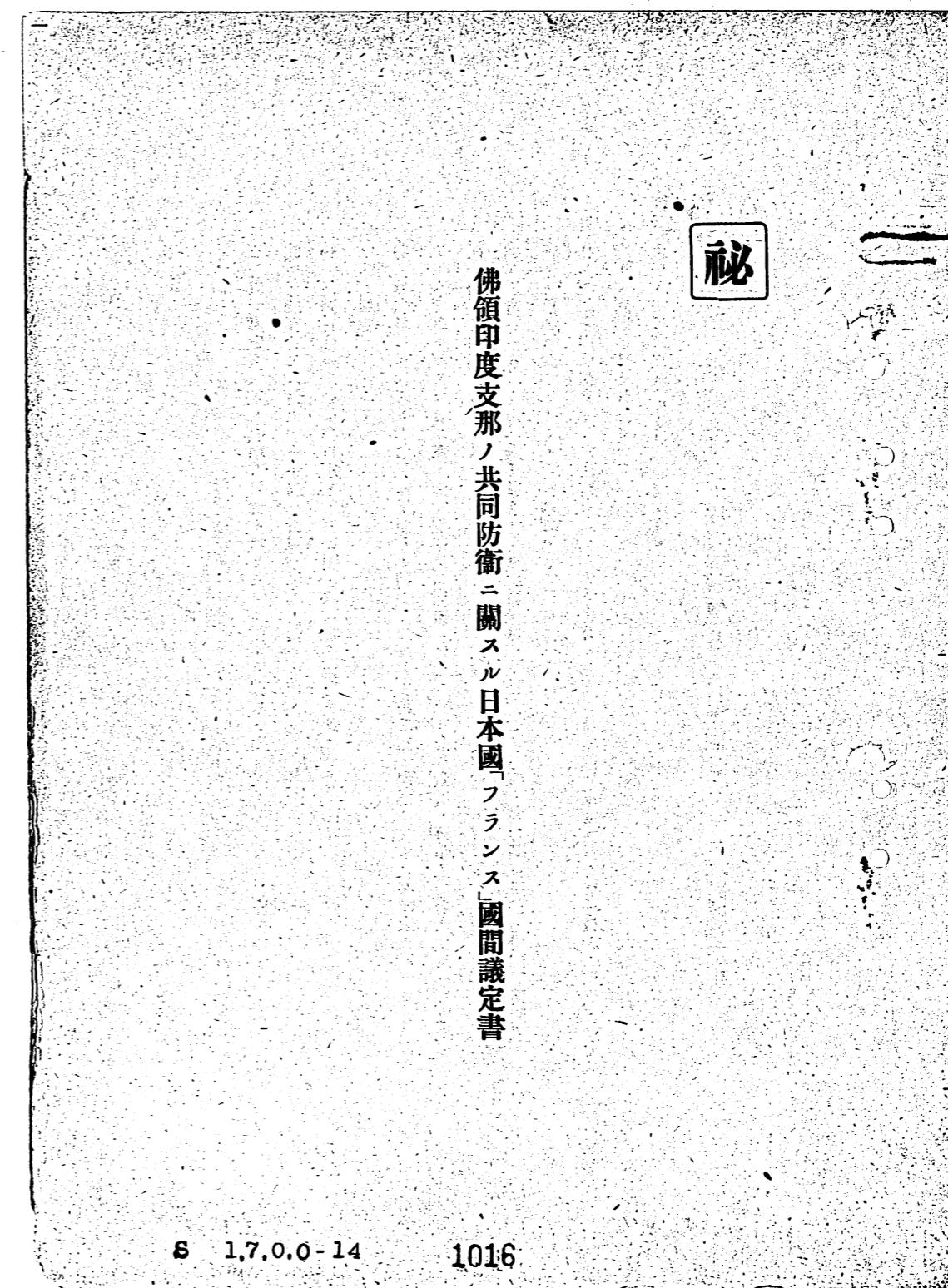


REEL No. A-1078

0052

アジア歴史資料センター



REEL No. A-1078

0053

アジア歴史資料センター

佛領印度支那ノ共同防衛ニ關スル日本國「フランス」國間議定書

大日本帝國政府及「フランス」國政府ハ

現下ノ國際情勢ヲ考慮シ

其ノ結果佛領印度支那ノ安全ガ脅威セラル場合ニ於テハ日本國ガ東亞ニ於ケル一般的的靜謐及自國
安全ガ危険ニ曝ナレタリト爲ス理由アルヲ認メ

此ノ機會ニ一方日本國ニ依リ爲ナレタル東亞ニ於ケル「フランス」國ノ權利及利益特ニ佛領印度支那ノ
領土保全及印度支那聯邦ノ全部ニ對スル「フランス」國ノ主權ヲ尊重スル旨ノ約束ヲ、他方「フランス」
國ニ依リ爲ナレタル日本國ニ對シ直接又ハ間接ニ對抗スルガ如キ性質ノ政治上、經濟上又ハ軍事上ノ
協力ヲ豫見スル何等ノ協定又ハ了解ヲモ印度支那ニ關シ第三國ト締結セザル旨ノ約束ヲ新ニシ

左ノ諸規定ヲ協定セリ

第一、兩國政府が佛領印度支那ノ共同防衛ノ爲軍事上協力ヲ爲スコトヲ約ス

第二、前記協力ノ爲執ルベキ措置又特別取締ノ目的タルベシ

第三、前記諸規定ハ其ノ採用ノ動機ト爲リタル情勢ノ存續スル限ニ於テノミ效力ヲ有スベシ

6 17.00-14 1017

右證書トシテ下名ハ各本國政府ヨリ正當ノ委任ヲ受ケ本日ヨリ實施セラルル本議定書ニ署名印セリ
二

昭和十六年七月 日即チ一千九百四十一午七月 日「ダレン」ニ於テ日本文及「フランス」文ヲ
以テ本書ニ添テ作成ス

S 1.7.0.0-14 1018

REEL No. A-1078

0054

アジア歴史資料センター

REEL No. A-1078

0096

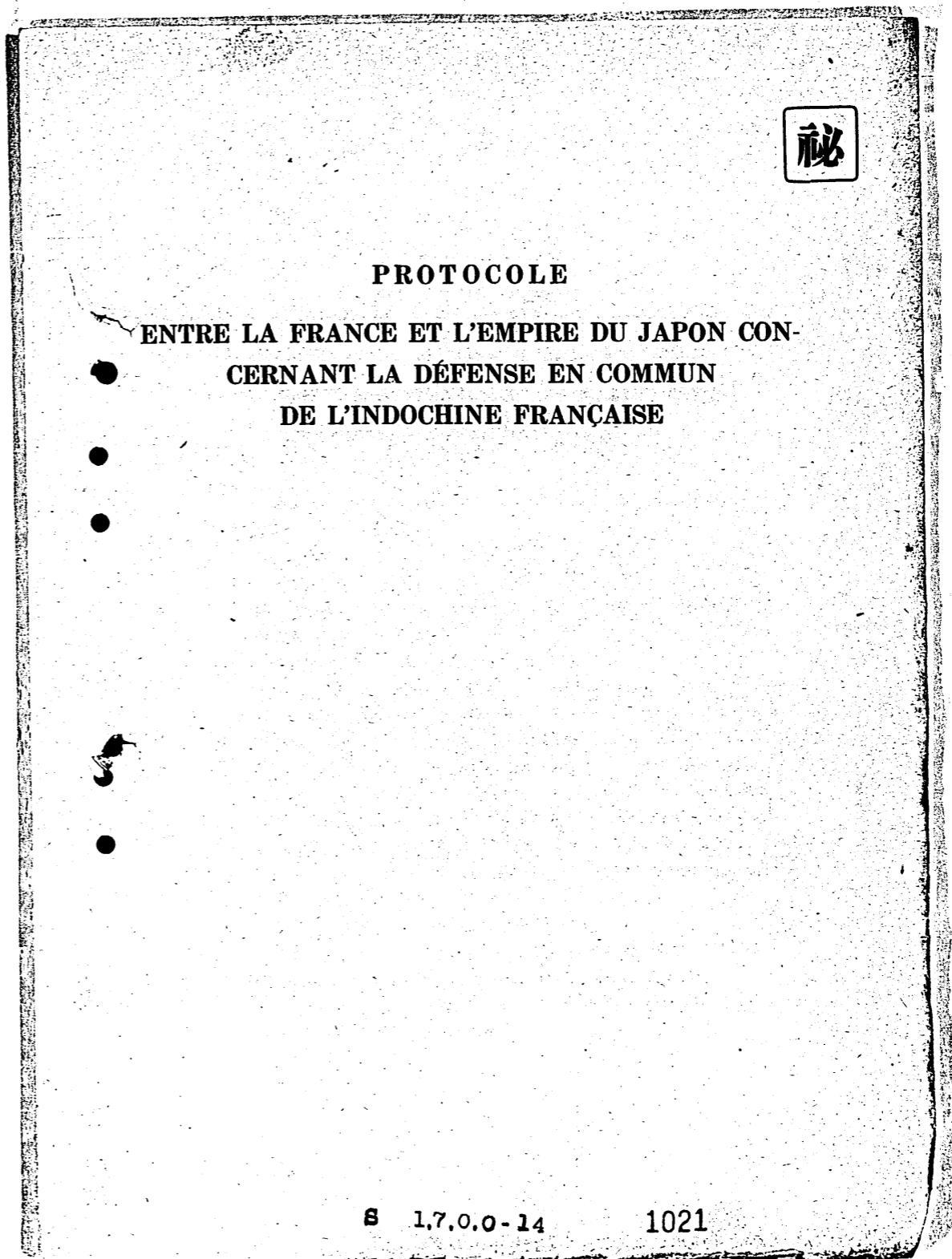
アジア歴史資料センター

(昭和十六年七月二十七日 印刷)

REEL No. A-1078

0056

アジア歴史資料センター



REEL No. A-1078

0050

アジア歴史資料センター

PROTOCOLE

ENTRE LA FRANCE ET L'EMPIRE DU JAPON CONCERNANT LA DÉFENSE EN COMMUN DE L'INDOCHINE FRANÇAISE

Le Gouvernement Français et le Gouvernement Impérial du Japon,

Prenant en considération la situation internationale actuelle ; Reconnaissant qu'en conséquence, dans le cas où la sécurité de l'Indochine française serait menacée, le Japon serait fondé à estimer que la tranquillité générale en Asie orientale et sa propre sécurité se trouveraient en danger ;

Renouvelant à cette occasion les engagements pris, d'une part, par le Japon de respecter les droits et intérêts de la France en Extrême Orient et notamment l'intégrité territoriale de l'Indochine française et des droits souverains de la France sur toutes les parties de l'Union indochinoise, et de l'autre, par la France de ne contracter au sujet de l'Indochine aucun accord ou entente avec une tierce puissance prévoyant une coopération politique, économique ou militaire de nature à l'opposer directement ou indirectement au Japon ;

Sont convenus des dispositions suivantes :

- 1) Les deux Gouvernements s'engagent à coopérer militairement pour la défense en commun de l'Indochine française.
- 2) Les mesures à prendre en vue de cette coopération feront l'objet d'arrangements spéciaux.

S 1.7.0.0-14

1020

— 2 —

3) Les dispositions ci-dessus ne resteront en vigueur qu'autant que les circonstances ayant motivé leur adoption subsisteront.

En foi de quoi, les soussignés, dûment autorisés par leurs Gouvernements respectifs, ont signé le présent Protocole qui entre en vigueur ce jour même et y ont apposé leurs cachets.

Fait en double exemplaire, en langues française et japonaise, à Vichy, le 29 juillet 1941, correspondant au 29ème jour du 7ème mois de la 16ème année de Syōwa.

Jean-François Darlan
Sotomatsu Kato

S 1.7.0.0-14 1019

REEL No. A-1078

0058

アジア歴史資料センター

REEL No. A-1078

0093

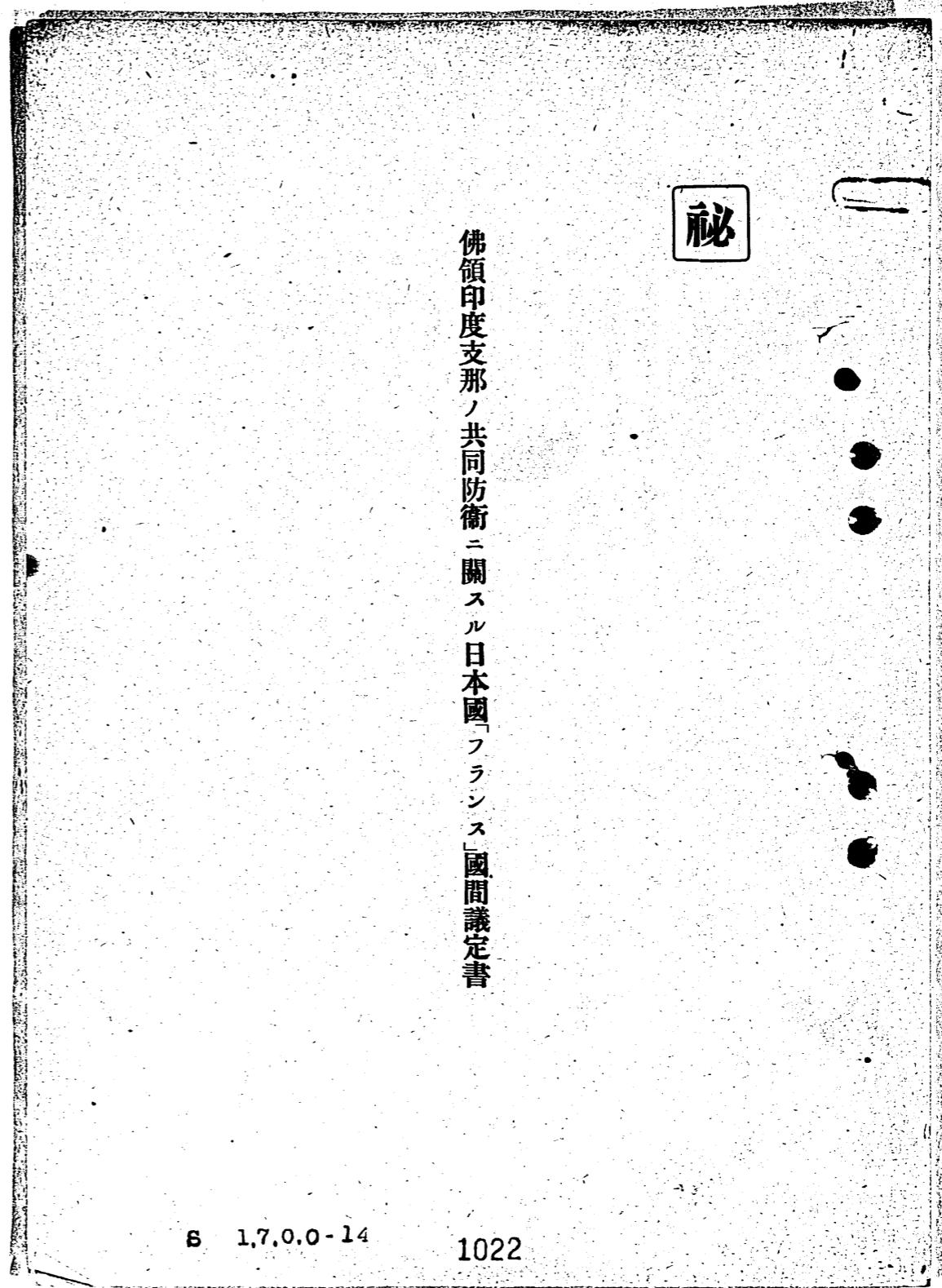
アジア歴史資料センター

(昭和十六年七月二十七日印刷)

REEL No. A-1078

0060

アジア歴史資料センター



REEL No. A-1078

006

アジア歴史資料センター

佛領印度支那ノ共同防衛ニ關スル日本國「フランス」國間議定書

大日本帝國政府及「フランス」國政府ハ

現下ノ國際情勢ヲ考慮シ
其ノ結果佛領印度支那ノ安全ガ脅威セラル場合ニ於テハ日本國ガ東亞ニ於ケル一般的靜謐及自國ノ

安全ガ危險ニ曝サレタリト爲ス理由アルヲ認メ

此ノ機會ニ一方日本國ニ依リ爲ナレタル東亞ニ於ケル「フランス」國ノ權利及利益特ニ佛領印度支那ノ
領土保全及印度支那聯邦ノ全部ニ對スル「フランス」國ノ主權ヲ尊重スル旨ノ約束ヲ、他方「フランス」
國ニ依リ爲ナレタル日本國ニ對シ直接又ハ間接ニ對抗スルガ如キ性質ノ政治上、經濟上又ハ軍事上ノ
協力ヲ豫見スル何等ノ協定又ハ了解ヲモ印度支那ニ關シ第三國ト締結セザル旨ノ約束ヲ新ニシ

左ノ諸規定ヲ協定セリ

一、兩國政府ハ佛領印度支那ノ共同防衛ノ爲軍事上協力ヲ爲スコトヲ約ス

○二、前記協力ヲ爲執ルベキ措置ハ特別取極ノ目的タルベシ

三、前記諸規定ハ其ノ採用ノ動機ト爲リタル情勢ノ存續スル限ニ於テノミ效力ヲ有スベシ

6 1.7.0.0-14

1023

右證據トシテ下名ハ各本國政府ヨリ正當ノ委任ヲ受ケ本日ヨリ實施セラル本議定書ニ署名調印セリ

昭和十六年七月 日即チ千九百四十一一年七月

日「ヴェシ」ニ於テ日本文及「フランス」文ヲ

以テ本書二通ヲ作成ス

S 1.7.0.0-14 1024

REEL No. A-1078

0062

アジア歴史資料センター

REEL No. A-1078

0063

アジア歴史資料センター

(昭和十六年七月二十七日 印刷)